

L'interdiction de la thérapie de conversion est de retour à l'ordre du jour

Rod Taylor

Chef, PHC Canada

Les priorités vous disent quelque chose sur une personne. Ce qu'une personne fait est souvent plus révélateur que ce qu'une personne dit. Cela peut également être vrai pour une organisation, un parti politique ou un gouvernement. Lorsque le Parlement s'est réuni de nouveau le 23 septembre après sa prorogation, il s'est lancé avec un discours du Trône plein de promesses en l'air et inabondables. C'est sans aucun doute la raison pour laquelle le NPD s'est engagé à soutenir les libéraux aux prises avec le scandale pour le moment et dans un avenir prévisible. Ils obtiennent tout ce dont ils ont toujours rêvé et plus encore; comment pourraient-ils voter contre? En fait, ce n'est pas nouveau. Bien que le NPD fédéral n'ait jamais formé de gouvernement, leur talonnage des libéraux a abouti à l'adoption d'une politique d'après une politique de gauche au cours des quatre dernières décennies.

Exemple concret: le 1er octobre, à peine 8 jours après la réunion du Parlement, le Ministre de la Justice David Lametti a déposé une loi interdisant la «thérapie de conversion».¹ Désormais connu sous le nom de C-6,² le nouveau projet de loi est en fait un nouveau dépôt du projet de loi présenté en mars dernier et qui était devenu nul lors de la prorogation. La décision rapide des libéraux de remettre ce projet de loi à l'ordre du jour est un signal clair de leur intention de le faire adopter. Il s'agit d'un projet de loi de type néo-démocrate que les libéraux ont décidé qu'il était dans leur meilleur intérêt, reportant, au moins pour un temps, un vote de censure.

Dans tout le pays, les conseils municipaux de gauche ont déjà adopté des interdictions similaires pour leurs villes. Pour certains de ces conseillers, il s'agit d'un cadrage intentionnel de la conversation conçu pour soutenir et promouvoir l'agenda LGBTQ en constante expansion. Pour d'autres, cela peut être un manque de connaissances ou de compréhension. Ils ont entendu les arguments des libéraux et ont accepté la prémisse que «la thérapie de conversion cause du tort à la société... » Ces mots se trouvent dans la section Attendu que du projet de loi du Ministre de la Justice Lametti. Pourtant, même maintenant, après toutes les discussions qui ont eu lieu au cours des derniers mois, il n'y a pas de définition claire de la thérapie de conversion.

Qu'est-ce que la «thérapie de conversion»? Les promoteurs du C-6 utilisent - comme un homme de paille - un assortiment de pratiques archaïques et longtemps discréditées dont nous convenons tous qu'elles n'ont pas leur place dans le conseil thérapeutique moderne. Ils les regroupent avec tout conseil qui n'est pas conforme aux idées «progressistes» sur la sexualité. L'intention primordiale de ce projet de loi est clairement d'empêcher ou d'entraver tout effort visant à encourager ou à aider une personne dysphorique de genre à retourner à un mode de vie ou à une perception de soi compatible avec son sexe biologique.

Les partisans de la législation affirment qu'elle n'empêchera pas les parents, les conseillers ou les pasteurs et autres chefs religieux de discuter des questions de genre avec des enfants ou des adultes. Où avons-nous entendu ce genre de promesses auparavant? Oh oui, lorsque la loi sur le mariage homosexuel a été adoptée en 2005, le NPD et ses collègues libéraux nous ont assuré que ce ne serait pas une obligation pour les pasteurs et les croyants. Dites cela à Kevin Kisilowsky, le commissaire aux mariages du Manitoba qui a perdu son permis en 2006 pour avoir refusé de célébrer des mariages homosexuels.³ Il en sera sans doute de même pour les croyants et les parents qui se soucient des choix que font ou sont amenés à faire leurs enfants quant à leur expression de genre.

Nous n'avons qu'à nous pencher sur la situation difficile du père de la Colombie-Britannique qui a récemment été déchu de son droit parental de conseiller sa fille et qui a même reçu l'ordre de ne pas lui parler de son projet de

changement de sexe. Il s'est vu refuser le droit en tant que parent de protéger sa fille de 14 ans contre les dommages irréversibles causés par des produits chimiques de changement de sexe ou une intervention chirurgicale.⁴

La gauche fonctionne comme un cliquet. Ils gagnent du terrain et une certaine attention pour une cause. Ils réussissent à faire adopter une nouvelle loi ou à modifier une loi existante. Ensuite, ils trouvent un enfant-vedette, une exception à la loi. Ils trouvent un juge qui est prêt à étirer la Charte pour créer un supposé nouveau bien... ou mal. Puis ils recommencent. Ce qu'ils appellent le compromis ne fonctionne que dans un seul sens. Comme l'action d'un python avalant sa proie, le mouvement péristaltique se poursuit jusqu'à ce qu'il ait atteint son but. Leurs objectifs sociétaux - qui semblaient autrefois irréalisables, voire risibles - deviennent progressivement la nouvelle norme.

Si les actions des libéraux et du NPD ne sont pas entièrement surprenantes, la réaction du nouveau chef conservateur, Erin O'Toole,⁵ continue de décevoir. Bien sûr, il ne peut pas appuyer avec enthousiasme le C-6 parce qu'après tout, c'est un projet de loi libéral et il est le chef de l'opposition. Mais lorsqu'il s'y oppose, il dit d'abord qu'il soutient le concept d'interdiction de la thérapie de conversion. Son rejet du projet de loi est nuancé. Il dit que cela ne protège pas les parents, les enseignants et les chefs religieux contre les poursuites pénales s'ils s'entretiennent avec quelqu'un - leur propre enfant ou un adulte volontaire - sur le sujet de l'identité de genre. Il a tout à fait raison mais il ne va pas assez loin. Les militants LGBTQ qui font la promotion de ce projet de loi nient la probabilité de poursuites (à moins que la personne qui tient la conversation n'a l'intention de persuader l'autre personne de choisir de vivre et de s'identifier comme hétérosexuel). Ensuite, cela devient criminel. Il est donc normal d'avoir une conversation tant que vous ne présentez pas réellement de faits ou d'idées contraires à la notion politiquement correcte de «fluidité des genres». Le petit détail du projet de loi dont ni M. O'Toole ni le Ministre de la Justice n'abordent est la fluidité de l'interprétation judiciaire.

Le projet de loi C-6 criminalise explicitement la «publicité» des services d'un conseiller qui pourrait aider une personne souffrant d'attraction non désirée envers le même sexe. Lors de discussions précédentes, il est devenu clair qu'un pasteur (en tant que conseiller professionnel rémunéré) qui invite un paroissien à venir à son bureau pour discuter de la question du genre (que la discussion ait été initiée ou non par le paroissien) pouvait être accusé de «faire de la publicité de» son service de conseil. Si le pasteur présentait l'enseignement moral chrétien traditionnel comme une approche préférable, il pourrait être considéré comme ayant commis une infraction.

Les priorités de ce gouvernement sont préoccupantes. La réponse fragmentaire du chef de l'opposition est également préoccupante. L'approche du PHC reste la même: une approche biblique du genre et de la sexualité est la meilleure pour les enfants et la meilleure pour la société. Les gens seront plus heureux, les familles seront plus fortes, la société sera en meilleure santé si les valeurs bibliques, les droits parentaux et la liberté d'expression sont protégés. Le projet de loi C-6 mine ces principes et doit être rejeté. Pour joindre le PHC du Canada et nous aider à promouvoir des politiques solides, visitez notre site www.chp.ca/fr/.

Notes de bas de page

¹ globalnews.ca/news/7371451/liberals-lgbtq2-conversion-therapy-bill/

² parl.ca/DocumentViewer/en/43-2/bill/C-6/first-reading

³ nationalpost.com/news/canada/all-marriage-commissioners-must-perform-same-sex-wedding-manitoba-judge-rules

⁴ globalnews.ca/news/6399468/bc-gender-change-court/

⁵ www.cbc.ca/news/politics/politics-conversion-therapy-lametti-liberals-lgbtq-legislation-1.5746433

Parti de l'Héritage Chrétien du Canada

chp.ca/fr/accueil • NationalOffice@chp.ca • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)

PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1

Ce Communiqué peut être copié